

Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 18 février 2022
remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale : **Matil G**

Design Code : A22080A
Agi Code : 60539

MSDS: Version/Date : 2.1 / 29.09.2020

Fournisseur : Maag, Syngenta Agro AG
Schaffhauserstrasse 101
Postfach
4332 Stein AG
Suisse



Téléphone siège social : +41 62 866 04 50
Télécopie siège social : +41 62 866 04 58
E-Mail : sds_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

Numéro d'urgence : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

Producteur : Kwizda Agro GmbH
Universitätsring 6
A-1010 Wien
Kwizda France SAS, Tel.: +33 (0)1 39 16 09 69
regulatory@kwizda-france.com
www.kwizda-agro.com

Directive des classifications :
complémentaires pour
la Suisse

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 29.09.2020

Version 2.1
Révision: 29.09.2020**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit: PYR 1 PBO 5 MG****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations
déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation**

Insecticide (biocide PT18) ; GR, Granules (équivalent MG, Microgranules) ;
Pour usage industriel et professionnel seulement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Kwizda Agro GmbH
Universitätsring 6, A-1010 Vienne
Tel.: +43 (0) 59977 10 0

Service chargé des renseignements:

Kwizda France SAS, Tel.: +33 (0)1 39 16 09 69
Email: regulatory@kwizda-france.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France : ORFILA (INRS) 00 33 (0)1 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)
Suisse: Tox Info Suisse Tel. 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS09

Mention d'avertissement néant**Mentions de danger**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu et son récipient dans les containers appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Informations supplémentaires:

EUH208 Contient de l' extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium produit à partir de fleurs de Tanacetum cinerariifolium ouvertes et matures avec un dioxyde de carbone supercritique. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.09.2020

Révision: 29.09.2020

Nom du produit: PYR 1 PBO 5 MG

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

Granules à base de la substance active extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* produit à partir de fleurs de *Tanacetum cinerariifolium* ouvertes et mures avec un dioxyde de carbone supercritique (pur - 1 g/kg) et du PBO (5 g/kg).

Composants dangereux:

CAS: 57-50-1 EINECS: 200-334-9	saccharose, pur substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50 - 100%
CAS: 51-03-6 EINECS: 200-076-7	butoxyde de pipéronyle Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,5%
CAS: 89997-63-7 EINECS: 289-699-3	extrait de <i>Chrysanthemum cinerariaefolium</i> produit à partir de fleurs de <i>Tanacetum cinerariifolium</i> ouvertes et mures avec un dioxyde de carbone supercritique Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	0,1%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0 - 0,1%

Indications complémentaires:

Contient un agent amersant (benzoate de dénatonium).

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours



Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Aller respirer à l'air libre, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Généralement, le produit n'est pas irritant pour la peau. Pourtant il est conseillé de laver les parties des peaux affectées avec l'eau et du savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer le récipient ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 29.09.2020

Révision: 29.09.2020

Nom du produit: PYR 1 PBO 5 MG

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:***Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.**Dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée.***Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Pas d'autres informations importantes disponibles.***5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:***Si nécessaire porter un appareil de protection respiratoire autonome et, selon la taille de l'incendie, porter des vêtements de protection complets.***Autres indications***Éviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.**Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Respecter les consignes de sécurité. Porter des vêtements de sécurité appropriés (voir section 8).**Éviter le contact avec les yeux et de la peau.***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement***Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surface ou souterraines.**En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage***Recueillir par moyen mécanique.**Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.**Nettoyer soigneusement les sols et les objets contaminés, en respectant les réglementations environnementales.***6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Respecter les précautions d'emploi figurant sur les emballages. Suivre le mode d'emploi.**Éviter le contact avec la peau et les yeux.**Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.***Préventions des incendies et des explosions:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:***Conserver le récipient d'origine, dans un endroit sec et bien ventilé.**Protéger de l'humidité.***Indications concernant le stockage commun:***Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.*

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.09.2020

Révision: 29.09.2020

Nom du produit: PYR 1 PBO 5 MG

(suite de la page 3)

Autres indications sur les conditions de stockage:

Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage recommandée: Température ambiante
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide

Utiliser seulement selon les instructions.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
CAS: 57-50-1 saccharose, pur
VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³
CAS: 89997-63-7 extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* produit à partir de fleurs de *Tanacetum cinerariifolium* ouvertes et matures avec un dioxyde de carbone supercritique
Valeur limite d'exposition à long terme (TWA sur 8 heures) WEL 1 mg/m³
(informations du producteur)
CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol
VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³VME (Suisse) Valeur momentanée: 40 e mg/m³; Valeur à long terme: 10 e mg/m³
C1b SSc; MAK eingehalten: kein erhöhtes Krebsrisiko
Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 12.2019

MAK (Switzerland): Grenzwerte am Arbeitsplatz

DNEL:

Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6) :

Travailleur, DNEL, exposition à court terme - effets locaux, inhalation 3,875 mg/m³Travailleur, DNEL, exposition à court terme - effets systémiques , inhalation 7,75 mg/m³Travailleur, DNEL, exposition à long terme - effets locaux, inhalation 0,222 mg/m³Travailleur, DNEL, exposition à long terme - effets systémiques , inhalation 3,875 mg/m³Travailleur, DNEL, Exposition à court et à long terme - effets locaux, dermale 0,444 mg/cm²

Travailleur, DNEL, exposition à court terme - effets systémiques , dermale 55,556 mg/kg/jour

Travailleur, DNEL, exposition à long terme - effets systémiques , dermale 27,778 mg/kg/jour

Consommateur, DNEL, exposition à court terme - effets systémiques , oral 2,286 mg/kg/jour

Consommateur, DNEL, exposition à long terme - effets systémiques , oral 1,143 mg/kg/jour

Consommateur, DNEL, exposition à court terme - effets locaux, inhalation 1,937 mg/m³Consommateur, DNEL, exposition à court terme - effets systémiques , inhalation 3,874 mg/m³Consommateur, DNEL, exposition à long terme - effets systémiques et locaux, inhalation 1,937 mg/m³Consommateur, DNEL, Exposition à court et à long terme - effets locaux, dermale 0,222 mg/cm²

Consommateur, DNEL, exposition à court terme - effets systémiques , dermale 27,776 mg/kg/jour

Consommateur, DNEL, exposition à long terme - effets systémiques , dermale 13,888 mg/kg/jour

PNEC:

Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6) :

PNEC Eau douce : 0,003 mg/l, eau de mer : 0,0003 mg/l

PNEC Sédiment : eau douce : 0,0194 mg/kg, eau de mer : 0,00194 mg/kg

PNEC libération sporadique : 0,0003 mg/l, compartiment terrestre : 0,136 mg/kg

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.09.2020

Révision: 29.09.2020

Nom du produit: PYR 1 PBO 5 MG

(suite de la page 4)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Enlever tout vêtement souillé et les laver précautionneusement avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

Protection respiratoire:

En conformité avec les dispositions spécifiées pour l'application pas nécessaire.

Utiliser un masque anti-poussière si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains: En cas de contact répété ou prolongé, utiliser des gants de protection.

Protection des yeux: Lors de manipulation adéquate pas nécessaire.

Protection du corps:

En conformité avec les dispositions spécifiées pour l'application pas nécessaire.

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

Forme:	Microgranulés
Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

pH: Non applicable.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non disponible.

Point d'éclair:	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Non disponible.

Propriétés explosives:	Non disponible.
Limites d'explosivité:	Non disponible.
Propriétés comburantes:	Non disponible.

Densité apparente: $\approx 1000 \text{ kg/m}^3$

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Dispersable

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales d'utilisation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.09.2020

Révision: 29.09.2020

Nom du produit: PYR 1 PBO 5 MG

(suite de la page 5)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

10.4 Conditions à éviter Humidité, chaleur, gel, exposition à la lumière**10.5 Matières incompatibles:** Éviter les contact avec d'autres chimiques.**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Pas de données spécifiques disponibles pour le produit. Toutes les données se réfèrent aux ingrédients.

CAS: 51-03-6 butoxyde de pipéronyle

Oral	DL50	4570 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50/4h	> 5,9 mg/l (rat)

**CAS: 89997-63-7 extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* produit à partir de fleurs de
Tanacetum cinerariifolium ouvertes et matures avec un dioxyde de
carbone supercritique**

Oral	DL50	$300 < x \leq 2500$ mg/kg
Dermique	DL50	$1500 < x \leq 5000$ mg/kg
Inhalatoire	CL50/4h	$3 < x \leq 5$ mg/l

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.09.2020

Révision: 29.09.2020

Nom du produit: PYR 1 PBO 5 MG

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas de données spécifiques disponibles pour le produit. Toutes les données se réfèrent aux ingrédients.

CAS: 51-03-6 butoxyde de pipéronyle

CL50/24h	3,94 mg/l (Cyprinodon variegatus)
CE50/48h	0,51 mg/l (puce aquatique, Daphnia magna)
CE50/72h	3,89 mg/l (algue, Selenastrum capricornutum)
NOEC	0,03 mg/l (puce aquatique, Daphnia magna)
	0,824 mg/l (algue, Selenastrum capricornutum)
	0,053 mg/l (Cyprinodon variegatus)

CAS: 89997-63-7 extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium produit à partir de fleurs de Tanacetum cinerariifolium ouvertes et mures avec un dioxyde de carbone supercritique

CL50/96h	0,0052 mg/l (truite arc-en-ciel, Oncorhynchus mykiss)
CE50/48h	0,012 mg/l (puce aquatique, Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité

Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium : Pas facilement biodégradable. Photodégradable.

Phototransformation : N'est pas considéré comme persistant dans l'atmosphère.

Butoxyde de pipéronyle : Pas rapidement dégradable (OCDE 301D)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium : Non bioaccumulable.

Butoxyde de pipéronyle : Coefficient de partage : n-octanol/eau 4,8 log Kow (pH 6,5 ; OCDE 117), BCF 91 - 260 - 380 (OCDE 305E)

12.4 Mobilité dans le sol

Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium : Facilement absorbé dans le sol.

Butoxyde de pipéronyle : La substance a montré une mobilité dans le sol entre faible et modérée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

07 04 13: Déchets solides contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne pas réutiliser les emballages vides, mise au rebut des déchets conformément aux prescriptions locales.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.09.2020

Révision: 29.09.2020

Nom du produit: PYR 1 PBO 5 MG

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium*, butoxyde de pipéronyle)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR**
Classe 9 (M7) Matières et objets dangereux divers.
Étiquette 9
14.4 Groupe d'emballage**ADR** III**14.5 Dangers pour l'environnement:**
Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

90

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:
 UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(EXTRAIT DE CHRYSANTHEMUM CINERARIAEFOLIUM, BUTOXYDE DE PIPÉRONYLE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Prescriptions nationales: -****Informations supplémentaires:**

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants.

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 29.09.2020

Révision: 29.09.2020

Nom du produit: PYR 1 PBO 5 MG

(suite de la page 8)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires:

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008: Méthode de calcul

Acronymes et abréviations:

CLP: RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CAS: Chemical Abstracts Service (division de la société américaine de chimie American Chemical Society)

EINECS: Inventaire européen des produits chimiques commercialisés

GHS: Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IOELV: valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle (VLIIEP)

DNEL: Dose dérivée sans effet

PNEC: Concentration prédite sans effet

CL50: Concentration létale pour 50 % d'une population test

DL50: Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)

CE50: Concentration d'effet pour 50 %

CSEO: concentration sans effet observé (NOEL/NOEC)

FBC: Facteur de bioconcentration

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente Rubrique 1,2,3,7,8,9**